



# Fermeture du réseau cuivre Téléphone fixe et Internet ADSL

## Il est temps de passer à la fibre sur le réseau public

### Toutes les communes sont concernées par la fermeture du réseau cuivre

Orange (ex France Télécom) ferme son réseau cuivre progressivement, par lots de communes, jusqu'en 2030 partout en France car il ne répond plus aux usages actuels. Ce réseau historique qui fournit les services de téléphonie fixe, d'Internet et la télévision via les technologies xDSL et RTC s'éteint au profit de la fibre optique qui fournit des services de téléphonie fixe et d'Internet plus modernes, plus performants et moins énergivores.

Consultez le calendrier de fermeture définitive du cuivre annoncé par ORANGE pour chaque commune sur le site Internet de NATHD :

[www.nathd.fr/avantages-de-la-fibre](http://www.nathd.fr/avantages-de-la-fibre)

Ou scannez ce QR code avec votre téléphone



### Tous les opérateurs de service : Orange, Free, Bouygues Telecom, SFR... sont concernés



Pour fournir des abonnements de téléphonie fixe et des box Internet ADSL à leurs clients, les opérateurs de services utilisent le réseau cuivre. Par conséquent, si vous n'êtes pas encore passé à la fibre, quel que soit votre opérateur, vous êtes concerné par la transition de vos services télécoms vers la fibre. N'hésitez pas à vous rapprocher de votre opérateur actuel ou de tout autre opérateur de votre choix pour vous renseigner.

## Particuliers, professionnels, entreprises,

contactez dès à présent l'opérateur de votre choix et abonnez-vous au service fibre de remplacement le mieux adapté à vos besoins avant la date de fermeture.

Anticipez et transférez vos services télécoms vers la fibre pour éviter une coupure de service ! Si vous n'avez pas encore adopté la fibre, n'attendez pas le dernier moment. Il est temps de faire évoluer votre abonnement et de choisir la solution la plus adaptée, pour maintenir vos services de téléphonie fixe, d'Internet et de télévision avec la fibre.

Si vous souhaitez uniquement une ligne téléphonique fixe sans accès à Internet, ni télévision, c'est tout à fait possible. Certains opérateurs proposent l'abonnement téléphonique seul sur le réseau public fibre, renseignez-vous auprès des opérateurs.

### Comment passer à la fibre ?

Si votre adresse est éligible à la fibre sur le réseau public, il suffit de souscrire un abonnement à la fibre auprès de l'opérateur de votre choix.

**1- Testez l'accès à la fibre de votre adresse** sur le site Internet de NATHD : [www.nathd.fr/eligibilite](http://www.nathd.fr/eligibilite)

Ou scannez ce QR code

Ou contactez NATHD

0 806 806 006

Service gratuit  
+ prix appel



**2- Abonnez-vous à la fibre auprès de l'opérateur de votre choix. Une fois votre abonnement validé,** votre opérateur raccorde votre habitation au réseau public fibre et installe une prise optique à domicile pour brancher les nouveaux équipements (téléphone, box Internet...).

Le réseau public fibre est financé par les collectivités :



LES ÉTABLISSEMENTS  
PUBLICS DE COOPÉRATION  
INTERCOMMUNALE

avec le soutien de :



Plan France  
Très Haut Débit  
REPUBLIQUE FRANÇAISE





# Réussir votre passage du cuivre vers la fibre, les réponses aux questions les plus fréquentes

## La fermeture du réseau cuivre, qu'est-ce que cela signifie pour moi ?

Si vous n'êtes pas encore passé à la fibre, cela signifie que **vous allez devoir migrer vos services vers un abonnement similaire sur une ligne fibre**. Rapprochez-vous de votre opérateur actuel ou de tout autre opérateur de votre choix pour vous renseigner dès maintenant sur les offres de service disponibles avec la fibre.

## Je ne veux pas internet mais seulement le téléphone, est-ce possible avec la fibre ?

Si vous souhaitez uniquement une ligne téléphonique fixe sans accès à Internet, ni télévision c'est tout à fait possible. **Certains opérateurs proposent l'abonnement téléphonique seul sur le réseau public fibre, renseignez-vous auprès des opérateurs.**

## Comment vais-je être prévenu de la fermeture de ma ligne cuivre ?

**Votre opérateur actuel va vous contacter par courrier** et/ou email ou sms pour vous expliquer comment et quand ce changement va s'opérer dans votre commune.

## J'utilise un service de télésurveillance ou de téléassistance, que va-t-il se passer ?

Si vous utilisez un système de télésurveillance pour la sécurité de votre habitation, ou un système de téléassistance pour rester en contact avec un service d'assistance ou déclencher une alerte en cas de problème, **contactez votre fournisseur de service** qui vous précisera si votre équipement actuel est compatible avec la fibre.

## Comment savoir si je suis raccordé au réseau cuivre ?

**Vous pouvez le savoir en observant votre habitation, vos équipements et vos factures.**

- Si vos équipements (téléphone, box internet) sont branchés via une prise téléphonique en forme de T, alors vous êtes raccordés au réseau cuivre. Il faut vous raccorder au réseau public fibre.
- Si votre contrat ou vos factures n'indiquent pas que vous êtes abonné à la fibre, alors vous disposez d'une offre sur un autre réseau. Il faut vous raccorder au réseau public fibre.

## Que se passe-t-il si mon logement n'est pas raccordé à la fibre ?

Si votre adresse n'est pas raccordée à la fibre, **il faut vous abonner à la fibre auprès de l'opérateur de votre choix qui viendra raccorder votre habitation au réseau public fibre.**

**Les étapes à suivre :**

**1. Vérifiez que votre adresse est bien éligible à la fibre sur le réseau public :** testez l'accès à la fibre de votre adresse sur le site Internet de NATHD :

[www.nathd.fr/eligibilite](http://www.nathd.fr/eligibilite)

**2. Si vous êtes éligible à la fibre (pastille verte à votre adresse), abonnez-vous aux services fibre auprès de l'opérateur de votre choix.**

**3. Une fois votre abonnement validé, l'équipe technique de votre opérateur fibre vient à domicile pour raccorder votre habitation au réseau public et installer une prise terminale optique afin de brancher les nouveaux équipements adaptés à la fibre (téléphone, box Internet...)**

## Que se passe-t-il si mon habitation n'a jamais été raccordée à un réseau téléphonique ?

Si vous êtes dans le cas d'une construction neuve ou d'une réhabilitation qui n'a encore jamais été raccordée à un réseau téléphonique, il faut créer une adduction au réseau public fibre, c'est à dire poser un fourreau en domaine public et sur la propriété privée pour faire passer la fibre. **Des travaux sont nécessaires et le raccordement à la fibre peut parfois prendre plusieurs mois. N'attendez pas le dernier moment, anticipez votre passage à la fibre et votre raccordement au réseau public fibre.**

**+ d'informations sur le raccordement à la fibre et l'adduction sur le site de NATHD :**

[www.nathd.fr/adduction](http://www.nathd.fr/adduction)

[www.nathd.fr/raccordement](http://www.nathd.fr/raccordement)



**Pour toutes autres questions (services proposés, tarifs, équipements, etc.), contactez votre opérateur actuel ou tout opérateur de votre choix.**

L'arrêt du cuivre est parfois dénommé décommissionnement du cuivre